

## Tableau synoptique spécial

**Décision concernant l'octroi d'un crédit complémentaire au crédit-cadre du Campus Energypolis pour l'extension des plateformes BioArk à Viège et à Monthey, pour la création du parc de l'innovation à Sion ainsi que pour la réalisation du Pôle Santé**

Projet du Conseil d'Etat	Projet de la commission EFCS (première lecture)
<p><b>Décision</b>  <b>concernant l'octroi d'un crédit complémentaire au crédit-cadre du Campus Energypolis pour l'extension des sites BioArk à Viège et à Monthey, pour la création du parc de l'innovation à Sion et la réalisation du Pôle Santé dans le cadre du Campus Energypolis</b></p>	
<p><i>Le Grand Conseil du Canton du Valais</i></p> <p>vu les articles 31 alinéa 1 lettre c et 42 alinéa 4 de la constitution cantonale;  vu la loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton du 24 juin 1980;  vu la loi sur la politique économique cantonale du 11 février 2000;  vu la loi sur la politique régionale du 12 décembre 2008;  vu la loi sur la formation et la recherche universitaire du 2 février 2001;  vu la loi fixant la localisation des écoles cantonales du degré tertiaire et la contribution des communes sièges du 11 novembre 1999;  vu la loi concernant le financement des grands projets d'infrastructures du 21e siècle du 15 septembre 2011;  vu la décision du Grand Conseil approuvant la création du Campus Valais-Wallis, la mise en place de plateformes préindustrielles et l'octroi d'un crédit-cadre y relatif du 12 septembre 2013;  sur la proposition du Conseil d'Etat,</p> <p><i>décide:</i></p>	
<p><b>I.</b></p>	
<p><b>Art. 1</b></p> <p><sup>1</sup> Un crédit complémentaire au crédit-cadre pour la création du Campus Energypolis de 54 millions de francs est alloué pour l'extension des sites BioArk à Viège et à Monthey, pour la création d'un parc de l'innovation à Sion ainsi que pour le Pôle Santé à Champsec.</p>	<p><b>Art. 1 al. 1 (modifié)</b></p> <p><sup>1</sup> Un crédit complémentaire au crédit-cadre pour la création du Campus Energypolis de 54 millions de francs est alloué pour l'extension des sites BioArk à Viège et à Monthey, pour la création d'un parc de l'innovation à Sion ainsi que pour le Pôle Santé à Champsec. <u>Les réserves pour imprévus font partie du crédit-cadre.</u></p>

Projet du Conseil d'Etat	Projet de la commission EFCS (première lecture)
<b>Art. 2</b>  <sup>1</sup> L'éventuelle contribution au financement d'un parc de l'innovation à Sion par la Ville de Sion, l'EPFL ou d'autres partenaires demeure réservée.	
<b>Art. 3</b>  <sup>1</sup> La réalisation du parc de l'innovation à Sion, l'extension des sites BioArk à Viège et à Monthey ainsi que la réalisation du Pôle Santé sont soumises à l'approbation de l'autorité cantonale compétente sous forme de crédits d'objet.	
<b>Art. 4</b>  <sup>1</sup> Le Conseil d'Etat, par le Département de l'économie et de la formation en collaboration avec les autres départements, est chargé de l'exécution de la présente décision.	
<b>II.</b>	
<i>Aucune modification d'autres actes.</i>	
<b>III.</b>	
<i>Aucune abrogation d'autres actes.</i>	
<b>IV.</b>	
La présente décision portant sur des dépenses extraordinaires uniques et périodiques supérieures aux limites fixées par l'article 31 alinéa 1 lettre c de la Constitution cantonale est soumise au référendum facultatif.[Délai pour le dépôt des 3'000 signatures du référendum: ...]	
Sion, le  La présidente du Grand Conseil: Anne-Marie Sauthier-Luyet Le chef du Service parlementaire: Claude Bumann	